

N° 517

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986

Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 12 août 1986.
Enregistrée à la présidence du Sénat le 4 septembre 1986.

PROPOSITION DE LOI

tendant à accorder une demi-part supplémentaire aux contribuables mariés exerçant chacun une activité salariée, ayant au moins un enfant à charge.

PRÉSENTÉE

Par Mme Marie-Claude BEAUDEAU, MM. Pierre GAMBOA, Camille VALLIN, Fernand LEFORT, Jean-Luc BÉCART, Mme Danielle BIDARD-REYDET, MM. Serge BOUCHENY, Jacques EBERHARD, Jean GARCIA, Bernard-Michel HUGO, Charles LEDERMAN, Mme Hélène LUC, MM. James MARSON, René MARTIN, Mme Monique MIDY, MM. Louis MINETTI, Jean OOGHE, Mme Rolande PERLICAN, MM. Ivan RENAR, Marcel ROSETTE, Guy SCHMAUS, Paul SOUFFRIN, Hector VIRON et Marcel GARGAR,

Senateurs.

(Renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Nota : Cette proposition de loi a été retirée
le 30 octobre 1986.

Impôt sur le revenu. — Adoption - Barème - Charges déductibles - Divorce - Enfants - Mariage - Quotient familial - Salaires - Code général des impôts.